



CASSE DU CODE DU TRAVAIL : NE LAISSONS PAS FAIRE !!

Le gouvernement entend présenter un projet de loi réformant le code du travail...

Ce projet s'inscrit une nouvelle fois dans la logique des politiques d'austérité à l'image du pacte de responsabilité, loi Macron, loi Rebsamen...

Pour le Medef, le code du travail serait « anxiogène », il est donc à l'offensive pour réclamer et obtenir des « assouplissements », des aides financières qui n'ont aucune efficacité en matière d'emploi !

Bref, c'est « toujours plus » pour le patronat, et plus d'insécurité, de précarité pour les salariés !

Fin mars ce projet de loi sera débattu au parlement ! Il vise à entériner la primauté de l'accord d'entreprise, et l'on assistera ainsi à un émiettement du droit du travail...

Le projet du gouvernement va affaiblir fortement le code du travail, les droits des salariés seront réduits, remis en cause sous prétexte de simplifier les textes existants ! Il s'agit d'une continuité des réformes précédentes avec comme logique : répondre aux exigences du Medef et de la Commission européenne.

NOUS NE LES LAISSERONS PAS FAIRE !

Comme ce fut le cas le 26 janvier dans la fonction publique, il faut que les salariés se mobilisent, manifestent :

- pour les salaires, l'emploi, l'amélioration des conditions de travail,
- contre la casse du code du travail,
- contre les politiques d'austérité qui détruisent les emplois.

Nos organisations syndicales invitent les salariés à débattre des revendications et proposent de construire en **mars**, une mobilisation unitaire interprofessionnelle avec arrêts de travail, grève et manifestations...

Ensemble construisons la mobilisation :

- Contre la casse du code du travail
- Pour l'augmentation immédiate des salaires, pensions, minima sociaux, du point d'indice de la fonction publique.
- L'égalité Femmes/Hommes (salaires, reconnaissance des qualifications)
- Amélioration des conditions de travail, réduction du temps de travail, création d'emploi pour lutter contre le chômage.
- Améliorer les garanties collectives, les statuts, conventions collectives...
- Défendre la démocratie, les libertés syndicales, contre la constitutionnalisation de l'état d'urgence, pour la défense et la promotion des droits syndicaux et des Bourses du travail.